



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/45
1 mai 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : Libéria (Le)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|---|---------------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase II, deuxième tranche) | PNUE et ONUDI | Approbation globale |
|---|---------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Libéria (Le)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (stage II)	PNUE (principale), ONUDI	90 ^e	Élimination de 100% d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année :2024	0,82 tonnes PAO
--	-------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,25				1,25

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	5,30	Point de départ des réductions globales durables:	5,30
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	5,30	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,80			0,80
	Financement (\$US)	185 000			185 000
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,60			0,60
	Financement (\$US)	121 000			121 000

((VI) DONNÉES DU PROJET			2022	2023*	2024	2025	2026-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			3,45	3,45	3,45	1,72	1,72	0,00	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			1,70	1,50	1,50	0,74	0.74	0,00	n/a
Financement convenu en principe (\$US)	PNUE	Coûts du projet	116 000	0	0	164 012	0	58 500	338 512
		Coûts d'appui	15 080	0	0	21 322	0	7 605	44 007
	ONUDI	Coûts du projet	135 595	0	0	110 893	0	0	246 488
		Coûts d'appui	12 204	0	0	9 980	0	0	22 184
	ALLEMAGNE	Coûts du projet	0	100 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	0	13 000	0	0	0	0	13 000
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	251 595	100 000	0	0	0	0	351 595
		Coûts d'appui	27 284	13 000	0	0	0	0	40 284
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	274 905	0	0	274 905
		Coûts d'appui	0	0	0	31 302	0	0	31 302

* Approbation du financement d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6)

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Libéria, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au coût total de 306 207 \$US, comprenant 164 012 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 21 322 \$US pour le PNUE, et 110 893 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 980 \$US pour l'ONUDI.² La demande est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période de 2020 à 2024 et du plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2025 à 2030.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Libéria a déclaré une consommation de 0,82 tonne PAO de HCFC-22 en 2024, ce qui est inférieur de 84,5 pour cent à la valeur de référence des HCFC du pays pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2020-2024 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Libéria (données de l'article 7 pour 2020-2024)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024	Référence
Tonnes métriques (tm)	28,65	26,14	15,13	22,80	14,96	95,45
Tonnes PAO	1,58	1,44	0,83	1,25	0,82	5,30

3. De manière générale, les importations de HCFC diminuent au Libéria en raison de la mise en œuvre des activités du PGEH et des importations croissantes de frigorigènes de remplacement des HCFC, tels que le R-600a. D'autres frigorigènes de remplacement, tels que le HFC-32 et le R-290, progressent dans le commerce au Libéria et sont utilisés surtout dans le secteur de l'entretien. L'augmentation des importations de HCFC en 2023 était due à l'incertitude relative aux besoins du marché pour la conformité dans les années suivantes et la baisse en 2024 correspondait à une réduction de la demande réelle.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Libéria a communiqué des données sur la consommation de HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2023 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport pour 2024 n'a pas encore été soumis.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé la mise en œuvre par le gouvernement d'un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC, déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période de 2020 à 2024, était exacte (tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a confirmé que le pays a établi des procédures claires pour s'assurer que des mesures soient prises concernant l'importation et l'octroi de permis pour les HCFC entrant au Libéria et que le pays dispose d'un cadre institutionnel bien coordonné pour suivre et surveiller le processus. La vérification a conclu que le Libéria respecte pleinement le calendrier d'élimination des HCFC, établi par le Protocole de Montréal et décrit dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

² Selon la lettre du 17 mars 2025 de l'Agence de protection de l'environnement, adressée au Secrétariat.

6. La phase I du PGEH s'est achevée le 1^{er} décembre 2022, conformément à la prolongation approuvée par la décision 93/36 du Comité exécutif. Le rapport d'achèvement de projet a été remis le 17 octobre 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Le Libéria a ratifié l'Amendement de Kigali le 12 juillet 2020. Les Règlements sur les SAO (désignés maintenant comme "Règlements sur les substances réglementées du Protocole de Montréal") ont été établis en 2004 et révisés en août 2023 pour inclure les enjeux liés à l'Amendement de Kigali. Le système de permis et de quotas applicable pour les HCFC inclut maintenant aussi les HFC et il est en vigueur actuellement pour assurer une surveillance efficace.

Renforcement de l'application des politiques et des règlements pour l'élimination des SAO

8. De multiples réunions ont été tenues avec les parties prenantes au sujet de la mise en œuvre d'une interdiction de l'importation d'équipements à base de HCFC. Plus de temps a été requis pour étudier davantage la situation du marché; une autre réunion a été proposée pour mars 2025 en vue de prendre une décision finale sur la mise en œuvre.

9. Les codes douaniers révisés du système harmonisé (SH) de 2022 ont été adoptés par le Libéria en 2023 et sont utilisés par l'administration douanière du pays.

10. Deux ateliers de formation de formateurs ont été organisés pour 30 agents d'application de la loi (dont 11 femmes) sur les règlements révisés pour les SAO, les codes douaniers révisés du SH de 2022, la mise à jour du manuel de formation des douanes, la surveillance et le contrôle des importations de HCFC et d'équipements connexes.

11. Le Bureau national de l'ozone (NOU) a tenu deux réunions de planification pour relancer les dialogues transfrontaliers avec les pays voisins et, par la suite en novembre 2024, il a participé à l'atelier de jumelage des NOU et des douanes et aux dialogues transfrontaliers de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la région de l'Afrique du Nord. Les résultats et les impacts de cet atelier incluaient le renforcement de la coopération sur les questions commerciales transfrontalières et des dialogues transfrontaliers entre pays voisins, le rapprochement des données sur le commerce des SAO entre les NOU, les autorités d'octroi de permis et les douanes, et des échanges d'informations transfrontaliers.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

Instauration d'un système de certification obligatoire et d'une formation pour les techniciens en réfrigération et climatisation (RAC)

12. Un groupe de techniciens qualifiés/formés (dirigé par une ingénieure en RAC de formation internationale) a été recruté pour contribuer à l'instauration d'un programme de certification, basé sur les compétences, pour la manipulation sécuritaire des HCFC et des frigorigènes de remplacement, et élaborer un modèle opérationnel pour sa pérennité. Les discussions se sont conclues en mai 2024; l'instauration est en cours. L'atelier pour les parties prenantes, visant à présenter les règles et les processus du programme de certification et à obtenir leur rétroaction, se tiendra après l'instauration complète du programme.

13. Le NOU a retenu les services de l'Autorité nationale des normes, en collaboration avec des ingénieurs du syndicat des techniciens, pour la révision des codes de pratique nationaux des techniciens qui est en cours. Le programme d'une école gouvernementale de formation des techniciens a été révisé; des discussions avec des parties prenantes, telles que des écoles de formation professionnelle, les ministères de

la Jeunesse et des sports, de l'Éducation, entre autres, sont en cours pour élaborer et adopter un programme harmonisé de formation des techniciens qui sera utilisé dans tout le pays. Les codes révisés et le programme incluront la manipulation sécuritaire de frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP).

14. Durant la période couverte par ce rapport, quatre ateliers de formation ont été tenus pour 100 techniciens (dont 31 femmes), portant sur l'installation et les activités d'entretien de l'équipement à base de frigorigènes de remplacement à faible PRP. Dans ces ateliers, les participants ont appris à reconvertir une unité contenant du HCFC-22 qui avait été utilisée dans des formations antérieures, pour la faire fonctionner avec du R-290

15. Un atelier de sensibilisation sur la nécessité d'abandonner l'utilisation des HCFC et pour présenter des nouvelles technologies à base de frigorigènes à PRP faible ou nul a été organisé pour 23 utilisateurs finaux et importateurs de frigorigènes et d'équipements connexes.

16. Un des deux ateliers de formation pour le "Liberian Refrigeration Union" a été organisé pour 20 membres, en vue de les préparer à l'administration du système de certification, des codes de conduite et à la supervision de l'utilisation des outils et de l'équipement de formation.

Renforcement des normes techniques nationales existantes

17. La "National Standards Authority" a été mise sous contrat pour réviser les normes techniques de RAC pour le secteur de l'entretien afin d'inclure l'efficacité énergétique et des mesures de sécurité sur l'utilisation des technologies à faible PRP. Les travaux se poursuivent et un atelier visant à présenter les normes révisées et obtenir une rétroaction sera organisé pour les parties prenantes lorsqu'ils seront terminés.

Renforcement des centres d'excellence

18. Le NOU est en contact avec l'ONUDI pour fournir de l'équipement et des trousseaux à outils pour former des techniciens sur la manipulation des frigorigènes de remplacement et rendre de l'équipement accessible aux techniciens de RAC, sur demande.

Mise en œuvre et supervision du projet

19. La supervision du projet est effectuée selon une approche collaborative, menée par une unité de supervision du projet de l'Agence de protection de l'environnement (APE), qui travaille étroitement avec le NOU, le "Liberian Refrigeration Union" et la "Liberia Revenue Authority". Les 20 000 \$US approuvés pour cette composante du projet ont été décaissés. Les activités de suivi se concentrent sur la mise en œuvre de la formation dans chaque institution pour garantir l'alignement sur les objectifs du projet. Des rapports périodiques annuels sont compilés et remis aux autorités appropriées, documentant l'état des activités, les défis rencontrés et les étapes franchies.

Niveau de décaissement des fonds

20. En date de mars 2025, du montant de 251 595 \$US approuvé jusqu'à présent (116 000 \$US pour le PNUE et 135 595 \$US pour l'ONUDI), 138 502 \$US (55 pour cent) ont été décaissés (116 000 \$US pour le PNUE et 22 502 \$US pour l'ONUDI). L'ONUDI prévoit, en collaboration avec le NOU, accélérer le décaissement du solde restant de 113 093 \$US. Du montant de 100 000 \$US approuvé à la 93^e réunion pour des activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique et qui seront mises en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne, aucun décaissement n'a été effectué.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

21. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2025 et juin 2030 :

- (a) *Renforcement et application des politiques et des règlements pour l'élimination des SAO* : Former 250 agents des douanes et autres agents d'application de la loi sur les Règlements révisés pour les SAO, les codes douaniers révisés du SH de 2022, la surveillance et le contrôle des importations de HCFC et des équipements connexes; organiser un dialogue transfrontalier pour améliorer la coopération et renforcer l'application des règlements sur le commerce; et achat de cinq identificateurs de frigorigènes (PNUE) (69 000 \$US);
- (b) *Instauration d'un système de certification obligatoire et d'une formation pour les techniciens en RAC* : Tenir huit ateliers de formation pour 200 techniciens RAC sur les bonnes pratiques d'entretien dans la réfrigération; renforcer le "Liberian Refrigeration Union" par la formation de 15 techniciens en réfrigération sur l'administration du système de certification et les codes de conduite, et livraison de trousseaux à outils aux instituts de formation en réfrigération; tenir un atelier pour les parties prenantes afin de leur présenter les règles et processus du programme de certification et obtenir leur rétroaction (PNUE) (57 000 \$US);
- (c) *Renforcement de l'application des normes techniques pour le secteur RAC* : Tenir trois ateliers de renforcement des capacités pour 60 (20 par atelier) agents des normes, inspecteurs environnementaux et autres intervenants, sur l'application des normes techniques; et mener des activités de sensibilisation pour les techniciens en RAC, les importateurs, les industries et le grand public au sujet des normes afin de renforcer la conformité (PNUE) (18 012 \$US);
- (d) *Renforcement des centres d'excellence* : Fournir de l'équipement aux trois centres pour la manipulation des frigorigènes de remplacement et rendre l'équipement accessible aux techniciens, sur demande; développer un modèle commercial pour le fonctionnement d'un centre de régénération de multiples frigorigènes; promouvoir l'adoption de frigorigènes à faible PRP dans le sous-secteur de l'entretien de la climatisation, par l'acquisition à des fins de formation d'une unité bibloc à base de R-290 et par un programme de formation de formateurs sur l'équipement à base de frigorigènes à PRP faible ou nul pour cinq formateurs (ONUDI) (110 893 \$US, plus le solde de la tranche précédente); et
- (e) *Surveillance du projet* : Mener des activités de surveillance et de suivi du projet, incluant des rencontres avec les parties prenantes et fournir du soutien au "Liberian Refrigeration Union" (PNUE) (20 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

22. Le gouvernement du Libéria a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2025 à 13,4 tm (0,74 tonnes PAO), ce qui est inférieur aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal et conforme à l'objectif de réduction établi dans la phase II de l'Accord du PGEH pour la même année.

23. Au sujet du retard dans l'instauration d'un système en ligne d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2023 et l'interdiction de l'importation d'équipement à base de HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2024³, le PNUE a indiqué que le système en ligne est dans la dernière phase de développement pour finaliser la conception du système, intégrer les données de l'APE et préparer la formation des utilisateurs concernés, incluant les agents des douanes, et il devrait être prêt d'ici la mi-2025. Le système existant restera actif et sera appliqué jusqu'à que le système en ligne soit pleinement opérationnel et testé. Quant à l'interdiction de l'importation d'équipement à base de HCFC, le prolongement du processus est dû aux préoccupations soulevées par les parties prenantes de l'industrie devant l'indisponibilité d'équipements à base de technologies de remplacement écologiques, à des prix abordables. Toutefois, à travers un processus consultatif prolongé, le gouvernement est parvenu à répondre à la plupart des préoccupations soulevées. Une réunion finale multipartite, incluant tous les principaux ministères, des importateurs et le "Liberian Refrigeration Union", est prévue au premier semestre de 2025 et devrait permettre de résoudre les dernières préoccupations, confirmer l'interdiction officielle et sa date d'entrée en vigueur.

24. Au sujet de la séance de formation de formateurs pour les agents des douanes, initialement prévue mais qui n'a pas été tenue, et de la pérennité de la formation au sein de l'administration douanière, le PNUE a expliqué que le NOU et le PNUE avaient accepté d'assurer la continuité du savoir, la mémoire institutionnelle et le renforcement continu des capacités à travers une pratique institutionnelle soutenue qui inclut l'élaboration d'un plan annuel de formation tenant compte des besoins d'élimination, la conduite d'évaluation régulière des lacunes de formation, l'institutionnalisation de la formation au sein de l'administration douanière et facilite la participation à des programmes de formation régionaux.

25. Quant à la manière dont le Libéria a l'intention de bénéficier des résultats du dialogue régional transfrontalier, le PNUE a indiqué que le pays prévoit poursuivre les dialogues transfrontaliers réguliers avec les douanes et les NOU des pays voisins, adopter des stratégies et des solutions pratiques communes, comme l'harmonisation des procédures douanières et le partage de renseignements sur le commerce des SAO, la coordination des mesures d'application de la loi et l'amélioration des mécanismes d'échange d'informations pour surveiller et empêcher les mouvements non autorisés de SAO et encourager des exercices de formation conjoints et des activités transfrontalières de renforcement des capacités afin de garantir une compréhension commune des règlements sur les SAO et des outils d'application de la loi.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

26. Au sujet de l'instauration d'un système de certification obligatoire pour les techniciens RAC, le PNUE a précisé que des progrès ont été réalisés, avec la finalisation d'un projet complet de système de certification et des consultations avec les principales parties prenantes pour s'assurer que la version finale inclut des tests pratiques de la certification obligatoire dont la mise en place est prévue pour le dernier trimestre de 2025, suite aux derniers processus de validation et d'endossement par les parties prenantes.

27. Quant au retard dans l'achat d'équipement de formation et de trousse à outils, causé par le faible décaissement de fonds pour cette composante, l'ONUDI a indiqué que le niveau de financement alloué durant la première tranche n'avait pas permis l'amorce du processus complet d'acquisition. L'acquisition de l'équipement de formation et des trousse à outils est en cours et les devis attendent actuellement l'autorisation gouvernementale. Bien qu'une date exacte de livraison n'ait pas été fournie, d'autres mises à jour sont attendues à mesure des progrès du processus d'acquisition. L'ONUDI a ajouté que l'élaboration du modèle commercial pour un centre de régénération se poursuit avec les activités de la deuxième tranche.

Activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération

³ Citées dans la décision 90/39 comme engagement du gouvernement du Libéria

28. Au sujet des activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération approuvées à la 93^e réunion, le gouvernement de l'Allemagne a expliqué qu'en raison du processus de recrutement de techniciens experts, la mise en œuvre des activités n'avait pas encore débuté. Toutefois, les contrats seront octroyés d'ici mai 2025 et la mise en œuvre débutera immédiatement après.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

29. Le Secrétariat a constaté que le rapport périodique et le plan de mise en œuvre font, tous deux, référence à des techniciens qui ont reçu une formation pour reconverter des unités contenant du HCFC-22, à du R-290 qui avaient été utilisées dans des formations antérieures. Le Secrétariat a rappelé aux agences l'examen de la phase II du PGEH, en se référant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/29, qui indiquait clairement que le gouvernement du Libéria avait connaissance des décisions 72/17 et 73/34, et qu'aucune activité de reconversion était prévue pour promouvoir l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de climatisation et que la reconversion ou les substitutions avec des hydrocarbures ou autres frigorigènes toxiques et inflammables ne sont pas recommandés, ni encouragés et que toutes les responsabilités et tous les risques seront assumés par le pays et que la poursuite de cette expérience n'est pas proposée dans la phase II.

30. Le PNUE a répondu que la formation sur la reconversion comprenait simplement la démonstration des étapes impliquées dans le processus de reconversion, avec une insistance stricte sur les mesures de sécurité, qui était similaire à une ancienne formation donnée dans des projets antérieurs avant les décisions respectives du Comité exécutif. Le PNUE a confirmé qu'il n'y aura aucune activité, ni formation sur la reconversion au R-290 pour de l'équipement à base de HCFC-22 dans le cadre de la phase II durant la tranche en cours ou les prochaines tranches.

Mise en œuvre de la politique d'intégration des genres

31. Le NOU a encouragé la participation des femmes dans le programme de la Journée internationale de l'ozone; a présenté continuellement des femmes dans ses programmes de formation d'agents des douanes et de techniciens en RAC; a encouragé la participation des femmes dans d'autres formations de techniciens et a aussi fourni aux techniciennes des occasions de faire des études à l'extérieur du pays. L'Unité de l'APE sur les genres a complété l'élaboration d'une politique des genres qui sert de cadre fondamental pour la promotion d'initiatives d'intégration des genres, garantissant que les femmes et autres communautés marginalisées soient activement représentées et habilitées dans la gouvernance environnementale, le leadership et les processus décisionnels. Dans le plan de travail pour la deuxième tranche, le PNUE a précisé que le pays continuera d'encourager la formation de techniciennes en RAC ainsi que d'agentes des douanes. Le PNUE et le gouvernement du Libéria envisagent aussi des activités supplémentaires dans le cadre de la phase II, incluant la création d'une base de données sur les femmes expertes, l'élaboration de matériel spécial de formation/d'information et des rapports réguliers sur l'implication des femmes dans toutes les activités du PGEH.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

32. Le Libéria met tout en œuvre pour assurer la pérennité à long terme des activités du PGEH en éliminant les HCFC restants. Un module sur la réglementation des SAO a déjà été intégré dans la formation régulière des nouveaux agents des douanes et sera mis à jour régulièrement au besoin. Le manuel de formation des douanes a été amendé et inclut les nouveaux enjeux. Pour soutenir le programme de formation des techniciens, le NOU, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle de Monrovia, a actualisé le programme de formation des techniciens pour inclure des solutions de remplacement des HCFC et il poursuivra cette actualisation au besoin. Ce programme est utilisé maintenant aux fins de formation.

Pour atténuer le risque de voir des formateurs certifiés quitter leur emploi pour former d'autres formateurs, une entente de service post-formation sera signée avec les formateurs certifiés pour s'assurer qu'ils œuvrent dans le secteur de RAC dans le pays après leur formation, pour une durée convenue.

33. Dans l'avenir, une campagne de sensibilisation du public sera élaborée pour promouvoir les services des centres d'excellence qui, à son tour, générera des revenus pour contribuer à la pérennité de ces centres. Toutes ces activités contribueront grandement à l'élimination durable des HCFC au-delà de l'achèvement du PGEH.

Conclusion

34. Le Secrétariat prend note que le Libéria continue de se conformer aux cibles du Protocole de Montréal et à son Accord avec le Comité exécutif pour la période 2020-2024, incluant un rapport de vérification pour la même période soumis avec la proposition de tranche. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la première tranche de la phase II, avec un niveau de décaissement global de 55 pour cent des fonds approuvés. De plus, le processus de recrutement de techniciens experts pour les activités supplémentaires visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération vient d'être achevé et la mise en œuvre va débiter bientôt.

RECOMMANDATION

35. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Libéria et recommande par ailleurs l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et du plan de mise en œuvre correspondant pour la tranche de 2025-2030, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	164 012	21 322	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	110 893	9 980	ONUDI